

Quelle place pour la forêt méditerranéenne dans le « millefeuille » des territoires en haut Languedoc héraultais ?

par Pierre DERIOZ

Le second séminaire “La forêt méditerranéenne : un atout pour le développement des territoires” était consacré aux zones d’arrière-pays et de montagne. Il s’est déroulé les 8 et 9 mars 2007 à La Salvetat-sur-Agout dans l’Hérault. Francis Cros, maire de La Salvetat, président de la Communauté de communes de la montagne du haut Languedoc, Conseiller général et Président des Communes forestières de l’Hérault, nous y a accueillis. Pierre Dérioz a ouvert les débats en retraçant l’histoire des processus de territorialisation à travers l’exemple du haut Languedoc héraultais.

1 - Les réglementations portant sur la création et la conservation de certains espaces boisés dans le cadre des plans d’urbanismes remonte même à 1958-1959.

Plus encore que dans d’autres régions françaises, où la forêt s’impose depuis plus longtemps et de manière plus incontestable comme une ressource et un secteur économique (Landes, Vosges, Jura...), la prise en compte de ses problématiques dans les politiques des collectivités locales et territoriales représente en régions méditerranéennes un phénomène récent. Dans une histoire de l’administration et de la gestion forestières d’abord marquée par le rôle de l’Etat — propriétaire, gestionnaire direct et maître des grandes orientations politiques nationales en matière de forêts — mais également par celui des propriétaires privés, certaines communes d’arrière-pays ont bien sûr participé précocement au reboisement des terres laissées en déshérence par le repli des activités agro-pastorales, et tirent des revenus irréguliers de boisements dont la gestion a souvent été confiée à l’Office national des forêts (ONF). La réalisation des documents d’urbanisme, à compter de l’institution des Plans d’occupation des sols par la loi Pisani du 30 décembre 1967¹, a aussi fourni de multiples occasions de s’interroger sur la place de la forêt — très généralement incorporée aux zones ND — dans le territoire communal, tout comme la nécessaire implication des élus locaux dans la problématique de la défense des forêts contre l’incendie (DFCI), renforcée par la loi de 1966 sur la protection et la reconstitution de la forêt méditerranéenne (BAZIRE et GADANT, 1991).

Mais au-delà de la gestion de leurs propres boisements et de ces approches sectorielles — urbanisme, risque — rares sont les collectivités locales à avoir envisagé de manière globale les enjeux de la forêt méditerranéenne, et à les avoir intégrés de façon cohérente dans une politique d’ensemble, faute d’intérêt pour des peuplements réputés sans valeur, sans doute aussi faute d’outils réglementaires et administratifs adaptés. La mise en place tardive de ces outils, institution des « périmètres d’action forestière » (PAF) par la loi de 1971, ou mise au point des procédures « d’aménagement foncier forestier » et création

d'« associations syndicales de gestion forestière » ouvertes aux collectivités publiques dans le cadre de la loi forestière de 1985, coïncide du reste avec les profondes mutations induites dans le territoire français par l'émergence de nouvelles formes de collaboration intercommunale comme par les transferts de compétences et de ressources liés au processus politique de décentralisation et de régionalisation amorcé à l'orée des années 80.

La plupart de ces outils, d'ailleurs, du PIDAF² (1980) au Plan de développement de massif ou à la Charte forestière de territoire (2001), ont à l'évidence été conçus pour ces nouvelles échelles intercommunales (FORÊT MÉDITERRANÉENNE, 2006). Il apparaît donc particulièrement pertinent de s'interroger à rebours sur la manière dont les problématiques de la forêt méditerranéenne ont été prises en compte dans les politiques locales, au fil des multiples recompositions territoriales, d'échelle et de nature différente, qu'ont connues les espaces ruraux méditerranéens au cours du dernier demi-siècle. En la matière, le haut Languedoc héraultais fournit un cas d'espèce intéressant : ces « hauts-cantons » du département de l'Hérault, arrière-pays fragmenté aux marges du domaine méditerranéen, ont en effet expérimenté la quasi-totalité des formes possibles de l'intercommunalité, héritant au passage, à la faveur de l'intégration dans un Parc naturel régional, de cette étiquette générique de « haut Languedoc », à la pertinence historique discutable. Le « millefeuille » territorial semble donc particulièrement épais dans cet espace où l'intensité de la déprise agricole s'est traduite par une croissance spectaculaire des taux de boisements, par reconquête spontanée ou par plantations, généralement résineuses : la part de la forêt sous toutes ses formes y excède souvent les trois quarts de la surface globale, et le processus d'extension tend aujourd'hui encore à se poursuivre.

Le haut Languedoc héraultais et les processus de territorialisation

On distingue généralement trois stades dans la mise en œuvre de l'intercommunalité, qui vont de la simple collaboration technique entre communes, parfois qualifiée « d'intercommunalité de services », jusqu'à des formes plus intégrées, qui voient

aujourd'hui les communes se dessaisir progressivement d'une partie de leurs compétences — et de leurs ressources — au bénéfice de l'échelon supérieur de regroupement.

L'ampleur des tâches d'aménagement du territoire auxquelles se trouvaient confrontées en haut Languedoc des communes de moyenne montagne souvent étendues, à l'habitat plutôt dispersé, appauvries par la déprise et l'exode rural, les a poussées relativement tôt à coopérer au plan technique en unissant leurs forces au sein de différentes formes de syndicats intercommunaux, SIVU, SIVOM ou syndicats mixtes³. Bien que les premiers existent depuis la fin du XIX^e siècle, institués par la loi du 22 mars 1890, c'est surtout après-guerre que cette coopération s'est développée, en relation avec les nécessités de l'électrification et de l'adduction d'eau potable d'abord, puis par la suite de la collecte des déchets ménagers, de l'assainissement, de l'information touristique ou de la gestion de certains services (transport scolaire, cantines...) et de certains espaces (lacs, massif, berges de rivières...). La plupart des communes appartiennent ainsi généralement à plusieurs syndicats intercommunaux, à géométrie variable selon les compétences qui leur ont été attribuées (DÉRIOZ, 1996). Aucune de ces compétences ne se rapporte d'ailleurs de manière explicite aux questions forestières, au-delà des ouvertures de pistes dont ces syndicats ont à l'occasion pu porter la maîtrise d'ouvrage, ou encore de l'entretien des ripisylves, à des fins de gestion hydraulique, assumé par les syndicats mixtes gestionnaires des berges des cours d'eau (Syndicat mixte de la vallée de l'Orb, par exemple). Mais il n'en convient pas moins de souligner le rôle fondamental joué par ces multiples structures dans le lent apprentissage, à la fois administratif, technique et culturel, de la coopération et de la réflexion intercommunale.

Compte tenu des enjeux en matière de développement local, dans un espace déstructuré par l'exode rural et la crise des activités traditionnelles (agriculture, mines, industrie textile), l'engagement collectif dans les différentes formes de « l'intercommunalité de projet » (deuxième stade) a aussi été assez précoce en haut Languedoc, quoique d'abord à l'instigation des services de l'Etat : dès 1971, un large secteur regroupant les cantons du centre du département (Clermont-l'Hérault, Gignac) et l'ensemble des hauts-cantons (Cf. carte 1) — Lodévois excepté — a fait l'objet d'un PAR (Plan

2 - Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PAFI en Languedoc-Roussillon) ; mis en place par une circulaire interministérielle du 15 février 1980 et conçu de manière privilégiée autour des problématiques de la forêt méditerranéenne, il a en quelque sorte servi de laboratoire pour la gestion concertée des massifs, et préfigure PDM et CFT, l'un et l'autre issus de la loi forestière de juillet 2001.

3 - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique et Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (autorisé par une ordonnance du 20 janvier 1959.) Le syndicat mixte, qui permet d'association des communes aux départements ou à d'autres établissements publics locaux, et a pu aussi — comme les SIVOM — servir de support à des démarches intercommunales plus ambitieuses que la simple collaboration technique, est issu d'un décret du 20 mai 1955.

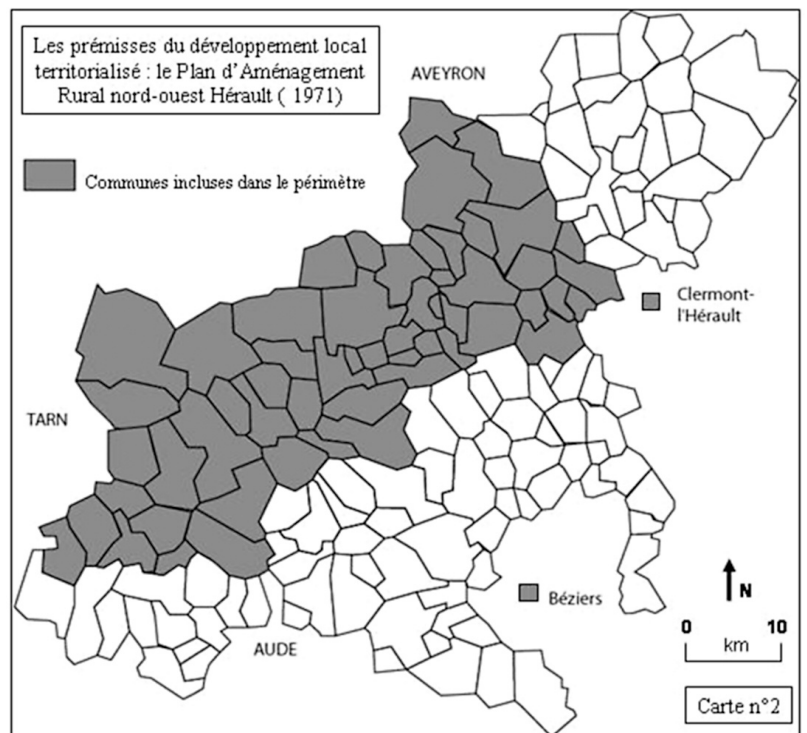
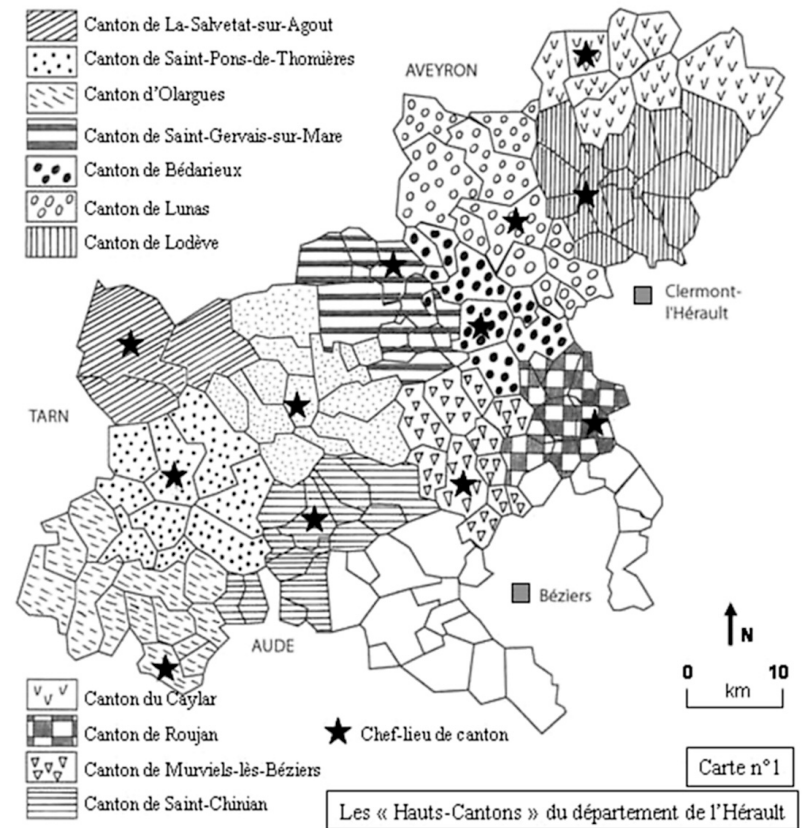
d'aménagement rural) piloté par la Direction départementale de l'agriculture (Cf. carte 2) ; ce dispositif, qui « inaugurerait une vision nouvelle (parce que globale) du style de développement qu'il convenait d'appliquer à l'espace rural » à l'échelle d'une « petite zone homogène » (SOULIER, 1977), n'a pas laissé beaucoup de traces en haut Languedoc, compte tenu de son caractère principalement incitatif et de la médiocrité des moyens qui lui étaient alloués, mais il préfigurait pour les hauts-cantons la création, deux ans plus tard, de l'un des premiers Parcs naturels régionaux de France (PNR) (Cf. carte 3).

Né en 1973 de la volonté politique conjointe de quelques conseillers généraux du secteur et des sous-préfetures du Tarn et de l'Hérault, le PNR du haut Languedoc a connu une histoire assez chaotique, doublement marquée par la méfiance originelle qu'il avait commencé par susciter au sein de la population et des élus locaux, redoutant que sa mission de protection ne vienne entraver la pratique de la chasse ou la liberté de bâtir, et par les tensions politiques récurrentes engendrées par son caractère transdépartemental et transrégional (DÉRIOZ, 1997). Un temps menacé dans son existence même par le retrait des deux régions de son fonctionnement – et du financement de ses actions – le PNR a finalement obtenu en 1999 le renouvellement de son label, sur la base d'une nouvelle charte et sur un territoire sensiblement élargi⁴, pour replonger illico dans une nouvelle période de turbulences à l'issue des élections régionales de 1998. Depuis, le basculement à gauche de la Région Languedoc-Roussillon en 2004 ayant, du moins en théorie, rapproché les points de vue des deux régions et des deux départements⁵ à son endroit, le PNR s'apprête à évaluer son action et à remettre sa charte sur le métier, pour tenter d'obtenir en 2009 un deuxième renouvellement de son label.

Tout au long de cette histoire complexe, dont les péripéties répétées n'ont guère contribué à lever les doutes initiaux des habitants et des élus au sujet de l'efficacité et de la consistance territoriale du PNR, d'autres structures ont vu le jour. Dès 1979, la plupart des communes de l'Ouest héraultais se sont également regroupées autour d'un « Contrat de Pays » (1979) animé par un syndicat mixte, qui a ensuite porté une « Charte intercommunale de développement » (1984). Matérialisé par l'existence d'une « maison de Pays », capable

d'assumer des maîtrises d'ouvrage, doté d'un budget comparable à celui du PNR et fort d'une trentaine d'emplois répartis entre ses différents services d'aide et de conseil, le « Syndicat mixte du Pays de Saint-Pons, Somail, Espinouse, Caroux » a conduit de nombreuses missions, dans des domaines aussi différents que l'emploi et la formation

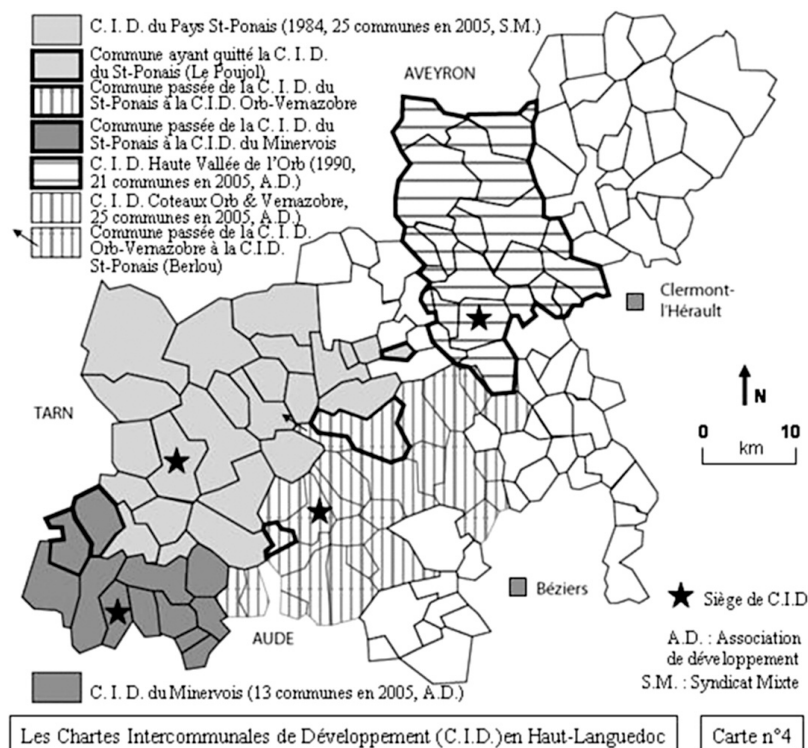
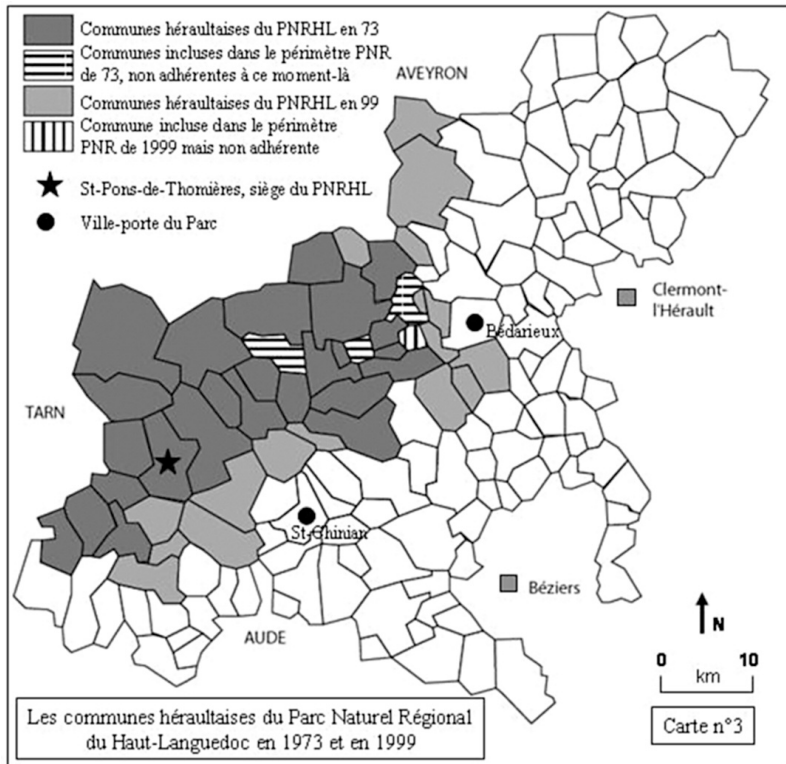
4 - 70 communes en 1973, dont 28 dans l'Hérault, contre 93 communes en 1999, dont 46 dans l'Hérault.
5 - Dorénavant tous sous le contrôle du Parti Socialiste.



- 6 - Plan local d'insertion par l'économique.
- 7 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
- 8 - Cette intégration est à peu près effective depuis septembre 2005.

professionnelle (Service emploi, PLIE⁶), l'aide sociale (crèche et halte-garderie), les transports scolaires, l'amélioration de l'habitat (OPAH)⁷, le soutien aux entreprises (ateliers-relais), et l'aide à la création de structures privées ou publiques d'hébergement touristique... C'est ainsi le syndicat mixte qui a conduit l'opération qui a abouti à la

mise en exploitation de l'eau de La Salvetat par le groupe Evian. En association avec le PNR, il est aussi à l'origine d'un « Pays d'accueil du haut Languedoc Héraultais » (1985), dont les deux structures ont assuré l'animation à tour de rôle (Cf. carte 5). Avec un temps de retard, les communes des secteurs voisins n'ont pas été en reste, et ont également constitué des territoires de collaboration autour d'autres chartes intercommunales de développement, d'ampleur comparable à celle du Pays de Saint-Pons, bien que seulement portées par des associations de développement – ce qui ne leur conférait pas la capacité d'assurer directement des maîtrises d'ouvrage : 21 communes pour la Charte de la Haute Vallée de l'Orb, 25 pour celle des Coteaux de l'Orb et du Vernazobre, et 13 pour celle du Minervois (Cf. carte 4).



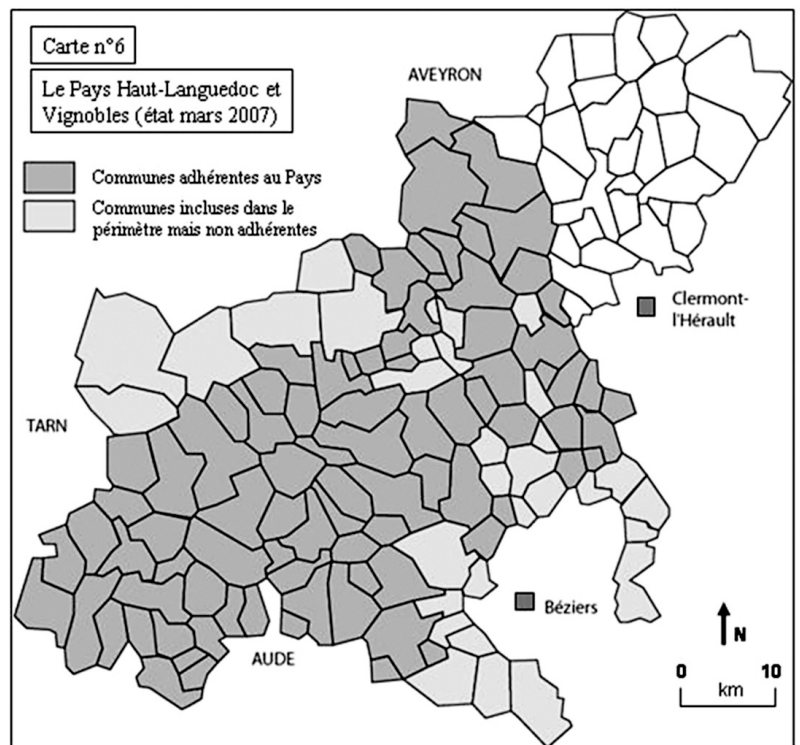
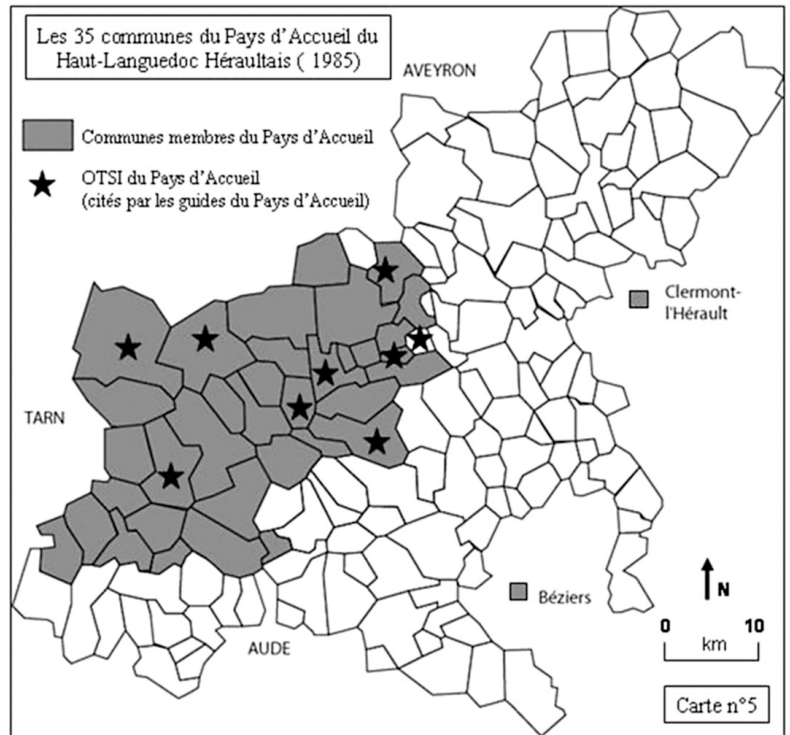
Toutefois, si le « Pays d'accueil » n'est pas encore officiellement dissout, l'avènement récent du « Pays haut Languedoc et Vignobles » (Cf. carte 6) a conduit à engager un processus de dissolution de ces différentes chartes et d'intégration de leurs missions⁸ – et de leurs personnels – au sein de cette nouvelle entité issue des lois Pasqua (LOADT, 1995) et Voynet (LOADDT, 1999), dont la mise en œuvre dans le département de l'Hérault s'est effectuée de manière relativement tardive : aucun « pays-test » n'y avait en effet vu le jour dans la deuxième moitié des années 90. Approuvée en 2005, la Charte du Pays haut Languedoc et Vignobles définit quatre orientations stratégiques, dont les trois dernières lui confèrent un champ d'intervention étendu, en matière de « valorisation des productions économiques », de « maîtrise de l'aménagement de l'espace et de l'environnement », et d'« offre de meilleures conditions de vie et d'activité ». La première, toutefois, insiste sur la nécessité de « renforcer une identité commune », pour un nouveau territoire qui compte aujourd'hui 89 communes et s'étend de l'arrière-pays montagneux jusqu'à la plaine languedocienne, selon une logique spatiale radicalement différente de celle qui avait présidé à la création du PNR : compte tenu du choix de certaines communes membres du PNR de ne pas adhérer au Pays, du fait qu'une large part des communes de piémont et de plaine incluses dans le Pays se trouvent à l'extérieur du Parc, et des similitudes profondes entre les chartes et les missions des deux structures, l'articulation des deux territoires et la définition de leurs champs de compétence respectifs sont loin d'aller

d'elles-mêmes. Une « convention d'harmonisation », sensée permettre de préciser les modalités de collaboration et répartir les tâches entre Pays et PNR sur la portion de territoire commun, a été signée en juillet 2006 entre ces deux instances territoriales.

La logique de constitution du Pays, il est vrai, interfère aussi avec le processus complexe et éminemment politique de constitution des communautés de communes issues de la loi ATR du 2 février 1992 : même si leur constitution et leur mise en route a pris un certain temps en haut Languedoc, elles se traduisent peu à peu par le transfert effectif de certaines compétences communales vers l'échelon supérieur communautaire, et représentent donc une étape décisive dans l'intégration intercommunale (troisième stade) (Cf. carte 7). Les différentes chartes de développement évoquées plus haut auraient pu servir de base à ces regroupements, mais, en dépit des habitudes de coopération antérieures, leurs communes membres n'ont nullement choisi de pousser plus avant la démarche d'intégration dans un cadre territorial aussi étendu (DÉRIOZ, 1997) : les noyaux initiaux des communautés de communes constituées à partir de 1993 ont pour la plupart retrouvé une base cantonale plus ou moins élargie, qui consacre l'importance de cet échelon territorial, et celle du personnage du Conseiller général. L'adéquation est ainsi parfaite entre le canton de Saint-Pons-de-Thomières et la communauté de Communes du Pays Saint-Ponais ; la Communauté de communes du Minervois, à la gestation longue et difficile, élargit l'assise cantonale qui était déjà celle de la charte intercommunale du Minervois (canton d'Olonzac) à deux communes du canton voisin. A quelques communes près, les cantons d'Olargues et de Saint-Chinian sont également unifiés par des Communautés de communes, tandis que celle de Faugères est assez exactement calquée sur l'extension du syndicat de cru de l'appellation d'origine viticole, comme celle des Monts d'Orb retrouve pour partie l'aire de l'ancien bassin minier de Graissessac.

Autour des deux villes rivales de Bédarieux et Lamalou-les-Bains en revanche, le processus de constitution n'est pas encore achevé, laissant pour l'heure des communes isolées – dont Bédarieux – ou des communautés résiduelles vouées à disparaître à brève échéance, à l'image de celle de Combes et Taussac, qui compte seulement deux communes et 617 habitants. A

l'inverse, la Communauté de communes de la Montagne du haut Languedoc, la première à avoir été formée, n'a cessé de s'étendre depuis 1993 : initialement constituée de quatre communes, dont les trois du canton de La-Salvetat-sur-Agout, elle a d'abord intégré ses deux voisines tarnaises, également riveraines du lac de la Raviège, puis trois communes montagnardes orientales, dont le territoire couvre une bonne partie du Massif



9 - Même si, d'une part, agriculture ou élevage ont mieux résisté dans certains secteurs (vignobles AOC du Minervois, du Saint-Chinianais ou du Faugérais, élevages bovins-viande ou ovins-lait du « rayon » de Roquefort autour de La-Salvetat-sur-Agout...), et si, d'autre part, peuvent exister ponctuellement des phénomènes inverses de « reprise », réouverture de parcours pastoraux ou rénovation de châtaigneraies.

du Caroux, fleuron de l'attractivité touristique du haut Languedoc.

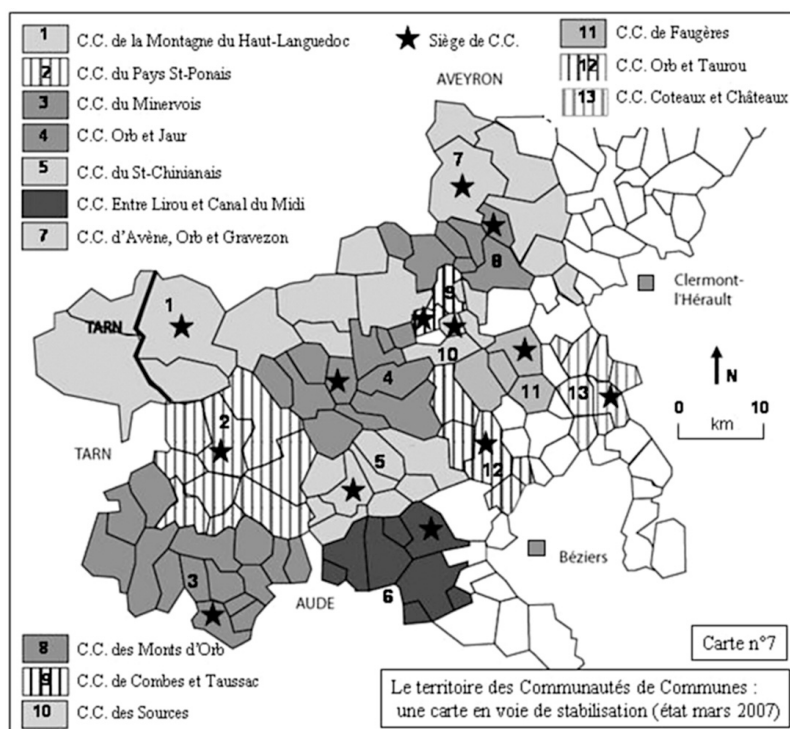
L'entrelac des territoires apparaît ainsi bien enchevêtré, d'autant que certaines Communautés de communes, pour des raisons différentes, ont préféré ne pas adhérer à la charte du Pays : c'est notamment le cas de celle de la Montagne du haut Languedoc, mais aussi celui de la Communauté de communes des Sources, constituée autour de Lamalou-les-Bains, seule municipalité à avoir, par ailleurs, refusé de ratifier la charte du PNR. Toutefois, quelle que puisse être la complexité des stratégies politiques à l'œuvre, la multiplicité des entités ne doit pas complètement faire illusion : la plupart de ces structures ont surtout joué un rôle d'outil opérationnel et administratif, et toutes n'ont pas « fait territoire », au sens plein et entier du terme, c'est-à-dire n'ont pas donné naissance à une appropriation collective durable de la part de la population (DI MEO, 1998). De surcroît, ce sont souvent les mêmes personnalités que l'on retrouve à leur tête.

La question de la forêt : une question incontournable ?

Si la diversité des physionomies forestières du haut Languedoc est incontestable – diversité dans les stades de croissance, diversité bio-climatique et édaphique dans un espace

ouvert aux influences méditerranéennes et atlantiques qui s'étagent entre 150 et 1100 mètres d'altitude, diversité dans les modes de boisement, plantations ou accrus –, son poids spatial ne l'est pas moins : le taux de boisement représente plus de 70% de la superficie globale du PNR du haut Languedoc (second PNR le plus boisé de France), il est de l'ordre de 80% pour le territoire de la Communauté de communes de la Montagne du haut Languedoc, où agriculture et élevage tiennent encore une place importante, et il avoisine même les 90% dans le canton de Saint-Pons-de-Thomières. Les paysages du haut Languedoc sont donc en premier lieu, très majoritairement, des paysages forestiers.

Comme en témoignent les paysages ouverts des cartes postales du début – ou même du milieu – du XX^e siècle, cette omniprésence de la forêt représente en définitive un phénomène assez récent, dont l'affirmation est à peu de choses près concomitante de la constitution des entités territoriales qui viennent d'être évoquées. Elle découle principalement du recul spectaculaire des activités agro-pastorales, victimes de leurs fragilités structurelles (émiettement foncier, faible degré de spécialisation...) et surtout des handicaps inhérents à la moyenne montagne méditerranéenne (pente, sols peu profonds et peu fertiles, manque d'eau...) (DÉRIOZ, 1994), recul amorcé dès l'entre-deux-guerres mais fortement accéléré au cours des années 60-70. D'abord à l'œuvre dans les terroirs les moins favorables et les vallées les plus reculées, au cœur des Avant-Monts ou dans le Massif du Caroux, cette déprise se lit aujourd'hui sur les versants à proximité immédiate des villages principaux, où la friche continue à gagner sur les anciennes prairies de fauche, les vignes arrachées ou les vergers en déshérence. Mais ronces, genêts et prunelliers ne durent qu'un temps, variable selon la position des parcelles, leur environnement végétal et les interventions anthropiques (pacage occasionnel, par exemple) : le stade de la friche, qui s'accompagne souvent d'un niveau élevé de biodiversité, a très souvent cédé la place à des accrus forestiers, qui aujourd'hui encore continuent à gagner du terrain, sous formes de taillis de chênes verts, longtemps presque monospécifiques dans les Avant-Monts, ou de hêtraies-chênaies plus ou moins mélangées de pins au dessus de 800 m d'altitude (Cf. photos 1 et 2). A ces peuplements s'ajoutent les taillis de châtaigniers, en peu-



plement plus ou moins purs, issus de l'abandon quasi généralisé de la châtaigneraie fruitière et des « broutades » (taillis) qui fournissaient les exploitations en piquets, tuteurs et bois de charpentes (Cf. photo 3).

Outre cette réinstallation spontanée de la forêt sur les espaces livrés à eux-mêmes, les taux de boisement contemporains doivent aussi beaucoup aux efforts de plantation accomplis tout au long du siècle dernier, d'abord par l'Etat, puis, après-guerre surtout, par les communes et par les particuliers. Aux premiers reboisements RTM (Restauration des terrains en montagne) sur les pentes (Cf. photo 4) s'ajoutent sur la ligne de crête principale des Avant-Monts, sur le rebord du plateau du Somail ou sur les hauteurs de l'Espinouse, de vastes superficies plantées, principalement en essences résineuses, au sein desquelles dominent les épicéas, qui avec près de 6000 ha représentent plus du quart des peuplements dans l'ensemble Somail-Espinouse (Cf. photo 5), alors que pins noirs, pins Laricio et douglas l'emportent dans les surfaces enrésinées des Avant-Monts, où les feuillus restent très majoritaires.

Qu'il s'agisse des accrus forestiers, des reboisements en « timbre-poste » de la vallée du Jaur ou des vastes étendues plantées d'un seul tenant de l'Espinouse, la forêt apparaît donc d'abord comme le résultat de la déprise et de l'exode rural, presque comme le négatif de l'occupation humaine : « ici, vous savez, ça sent le sapin... », me disait au début des années 90 un élu de la vallée du Jaur, interrogé sur les perspectives d'avenir de sa commune, et qui associait dans cette formule sa vision très pessimiste de l'évolution économique et démographique de la vallée, et sa perception de l'extension spectaculaire des surfaces boisées au fur et à mesure de la déprise. Si elle ne sont pas exclusivement négatives, les représentations que les habitants du haut Languedoc se font de cet espace sont ainsi pour le moins ambiguës : dans la mesure où le développement local semble passer par la sauvegarde des activités traditionnelles, notamment agro-pastorales, et par celle de paysages diversifiés et ouverts, attrayants pour les touristes, la première question qui se pose, au delà de celle de la prévention et de la lutte contre les feux de forêt, est sans doute celle de la préservation des milieux ouverts qui subsistent (landes, prairies, tourbières et zones cultivées), alors même que se manifestent toujours de puissants processus de boisement



Photo 1 :

La chânaie verte des Avant-Monts, ici sur le versant sud, en amont des Gorges du Briant (commune de Vélioux). A l'exception d'une étroite bande de châtaigniers (centre photo) le caractère monospécifique du peuplement reste très affirmé, alors que le processus de colonisation par les chênes pubescents est nettement plus affirmé en versant nord. Zébré par une piste de desserte relativement récente, la parcelle en triangle qui occupe le centre du cliché montre les premiers temps de la régénération après coupe rase, et témoigne de l'exploitation relativement active de ces peuplements en bois de feu, dès lors qu'ils sont accessibles.



Photo 2 :

L'arête de la « Dent du Chat », au dessus de Pestous (Forêt domaniale de l'Espinouse), avec en toile de fond l'aval de la vallée du Jaur et les hautes collines des Avant-Monts. La dominante est encore celle d'une lande à callune et genêt purgatif, héritée d'un usage en tant que terrain de parcours pour des ovins, aujourd'hui complètement révolu. Mais la large ouverture du paysage est à terme menacée par un processus rapide de colonisation par les pins, bien visible sur le cliché. Cette rétraction progressive des milieux ouverts contribue également à réduire les ressources trophiques disponibles pour la population de mouflons, implantée vers 1960 dans le Caroux voisin, et qui fréquente également cet espace (Dérioz & Grillo, 2006).

Photo 3 :

Jeune taillis de châtaignier, commune de Pardailhan (Avant-Monts). Les châtaigniers représentent encore quelque 12 000 ha dans les Avant-Monts et les

Monts d'Orb, le plus souvent sous forme de taillis, dont certains sont issus de l'abandon et de la disparition d'anciennes châtaigneraies fruitières. Bien que ces peuplements se trouvent en bonne part livrés à eux-mêmes, ils font l'objet dans certains secteurs (commune de Courniou notamment) d'une exploitation régulière pour fournir des piquets et des tuteurs, dont les origines remontent à l'époque gallo-romaine.



spontané – ils sont à l'œuvre jusque sur les landes et les tourbières du plateau du Caroux, haut lieu de la randonnée dans le département et principal secteur d'attractivité touristique.

La problématique forestière, toutefois, dépasse largement cette seule question, compte tenu de la variété des fonctions et des usages des superficies boisées du haut Languedoc. Comme la plupart des forêts méditerranéennes, elles servent de cadre à de nombreuses activités qui relèvent des loisirs et du temps libre, dont certaines, fondamentalement ubiquistes, concernent aussi d'autres milieux, alors que d'autres appa-

10 - Equipe de chasse en battue au sanglier (ACCA : Association communale de chasse agréée).



raissent plus spécifiquement forestières. Au nombre de ces dernières, la chasse au sanglier en battue, pièce maîtresse de la sociabilité locale (MEILHAC, 1997), et la cueillette des champignons, qui attire en sous-bois des ramasseurs locaux – au sens large – et des ramasseurs forains venus des aires urbaines voisines (plaine languedocienne et audoise, agglomération toulousaine) (DÉRIOZ, 1997). Les deux activités ont en commun le prélèvement d'une ressource dans le milieu forestier, qui peut dans les deux cas représenter une source de revenu, tout particulièrement en ce qui concerne la cueillette des cèpes – le succès de l'épicéa dans les reboisements du Somail n'est d'ailleurs pas indépendant de la productivité mycologique du sous-bois des jeunes pessières. Mais les territorialités symboliques élaborées par les chasseurs, collectives, exclusives, attachées à l'espace de chasse compact et délimité reçu en partage par chaque « diane¹⁰ » au sein des ACCA, diffèrent profondément des appropriations territoriales plus individuelles, secrètes, spatialement discontinues – un réseau de cheminements à la géométrie variable joignant un archipel de « coins » –, qui caractérisent les « champignonneurs ». Ces territorialités symboliques se superposent pourtant les unes aux autres, comme elles interfèrent avec celles, encore différentes, qu'engendrent les autres pratiques ludiques de la forêt, qui vont du simple pique-nique à l'ombre des lisières – l'année de la canicule a amplement démontré l'attrait sur les estivants et les citadins du bas pays de la fraîcheur des sous-bois des hauts-cantons –, à la randonnée sous toutes ses formes (pédestre, équestre et en VTT) et, sur les pistes, aux « sports mécaniques » (4X4, quad, trial).

Le multiusage traditionnel de la forêt méditerranéenne a ainsi changé de nature en changeant d'échelle, même si certaines de ses composantes majeures, notamment chasse et cueillettes, sont toujours bien présentes : autrefois réservé à la population locale, à des fins d'abord utilitaires, il concerne aujourd'hui autant les habitants du

Photo 4 :

Les arbres tourmentés de la hêtraie RTM en aval des cascades du Saut de Vesoles, dans les gorges du Bureau (commune de Riols, Forêt domaniale du Somail). Amorcés dès le XIX^e siècle, les travaux de reboisement des Eaux et Forêts sont allés de pair avec l'aménagement touristique progressif de ce site spectaculaire (construction du sentier des « 1000 marches » (devenu le GR 77), d'un belvédère (1937)...) (Béringuier & al., 2005).

territoire que des visiteurs plutôt citadins, dans le cadre d'activités à dominante ludique, même si les cueillettes marchandes restent importantes et peuvent être le fait de gens du cru comme de cueilleurs extérieurs. De toute évidence, la prise en compte de ces pratiques multiples d'un même espace forestier, qui participent puissamment de l'attractivité touristique de l'arrière-pays, mais également la gestion des concurrences et des conflits d'usage qui naissent inévitablement de l'augmentation du nombre des pratiquants et des problèmes de compatibilité entre modes de fréquentation, contribuent donc à faire de la forêt un enjeu de premier plan.

Au-delà de leurs aspects bénéfiques, renforcement et diversification de la « fonction d'accueil » de la forêt du haut Languedoc posent d'ailleurs de surcroît la question de leur articulation avec ses autres fonctions : pour certains secteurs de pente, en particulier sur le rebord méridional du Somail, de l'Espinouse et du Caroux, où la forêt joue aussi depuis la fin du XIX^e siècle un rôle de protection et de fixation des sols, et plus encore là où les milieux forestiers présentent une richesse écologique ou une fragilité particulières, reconnues par des mesures de protection (réserves naturelles aux accès réglementés), le contrôle des flux de visiteurs pose parfois problème (VIAL & MALAFOSSE, 2004). Mais les pratiques de loisir ne font pas non plus toujours bon ménage avec l'exploitation des bois, dans un ensemble forestier certes diversifié, mais où nombre de peuplements sont déjà à maturité.

La qualité de beaucoup de boisements, favorisés par de remarquables conditions thermiques et pluviométriques qui autorisent des productions ligneuses élevées, parfois exceptionnelles¹¹, fait en effet aussi de la forêt du haut Languedoc une forêt exploitée et productive. Surtout alimentée par les forêts domaniales et les boisements de Groupements forestiers privés ou mixtes, la récolte y représente plus des deux-tiers de celle de l'ensemble du département, et la relative jeunesse des peuplements (souvent moins de cinquante ans) laisse prévoir une augmentation des tonnages à moyen terme, notamment en ce qui concerne les résineux. Les documents de la Communauté de communes de la Montagne du haut Languedoc (42 730 ha, boisés à 80%), tablent même sur un pic de production de l'ordre d'un million de m³ par an vers 2020. Pour la seule forêt domaniale du Somail (5 164 ha), la produc-



tion de bois représente déjà quelques 30 000 m³ annuels, autour du quart, peut-être, d'une production globale du haut Languedoc héraultais en croissance continue, qui repose toutefois principalement sur les peuplements du Somail, de l'Espinouse et de l'extrémité orientale de la Montagne Noire. Pour autant, les chênaies d'Yeuse des Avant-Monts ne sont pas dépourvues d'intérêt économique sur le plan du bois énergie, tout comme certains taillis de châtaignier du sillon Orb-Jaur font toujours l'objet d'une exploitation régulière pour fournir piquets et tuteurs. En dépit de la faiblesse des filières locales de valorisation, et d'un certain nombre de problèmes structurels classiques – morcellement foncier, absence de motivation des petits propriétaires... –, la forêt représente donc en haut Languedoc une véritable ressource économique, sur laquelle les politiques de développement territorial pouvaient difficilement faire l'impasse.

Echelles territoriales et questions forestières

L'examen des documents de programme des différentes structures territoriales qui ont vu le jour en haut Languedoc depuis une quarantaine d'années, du moins celles dont les compétences ont été suffisamment larges, confirme bien la prise en compte précoce du potentiel que représente la forêt, dans plusieurs champs distincts :

- en tant que paysage de qualité et support d'activités de loisir ;
- en tant que source de revenu, grâce à la production ligneuse, mais aussi parfois grâce à ses ressources annexes (champignons) ;
- en tant que secteur économique suscep-

Photo 5 :

Exploitation forestière en forêt domaniale du Somail, à proximité immédiate du Centre forestier de Combesalat et de sa pépinière domaniale, vers 960 m d'altitude.

11 - Les potentialités ligneuses des forêts des petites régions forestières « Somail-Espinouse » et « Montagne Noire » comptent parmi les plus fortes de la région Languedoc-Roussillon, et même de France en ce qui concerne certains peuplements de douglas (commune de Verreries-de-Moussans) (Archives Dep./ODAC, 1998)

12 - Les enjeux forestiers (bois énergie) se retrouvent toutefois également dans l'axe 5, qui a trait aux énergies renouvelables, inséré comme l'axe 3 dans l'enjeu n°1 (« Valorisation des ressources naturelles »).

13 - « Les ressources naturelles les plus évidentes et porteuses de développement potentiel sont la ressource forestière (40 000 ha boisés sur 80 000 ha du territoire de la Charte) et la ressource du « cadre géographique » montagnard par rapport au développement touristique » (Contrat d'objectifs 1988-1993, Syndicat mixte du Pays de Saint-Pons, Somail, Espinouse, Caroux).

tible de permettre la création d'emplois, y compris vers l'aval de la filière.

Toutefois, les démarches préconisées pour dynamiser la filière ou améliorer la gestion forestière varient considérablement en fonction de la structure considérée, de son échelle spatiale d'intervention et de la date à laquelle objectifs et programmes ont été élaborés. Ainsi la première charte du PNR (1973) se contente-t-elle de s'engager à ne pas entraver les opérations de reboisement et d'exploitation, après avoir souligné la vocation forestière de certains secteurs de son territoire et la source de revenus diversifiés que représente la forêt : « La forêt constitue non seulement un attrait mais encore la forme de mise valeur la plus adaptée à de nombreux terrains et par là une source de revenus importants pour de nombreux habitants du Parc, grâce aux bois qu'elle produit, au gibier qu'elle nourrit et abrite, au tourisme qu'elle favorise » (art. 25). Les pistes d'action prévues se bornent à participer, par une démarche d'information du public, à la protection des forêts, et à « l'aménagement touristique » des forêts domaniales.

Un quart de siècle plus tard, la charte renouvelée de 1999, si elle reconnaît aussi l'importance stratégique de l'économie forestière, fait dorénavant de la préservation de « l'équilibre entre la forêt et les espaces agricoles et naturels » (ouverts) son « objectif environnemental premier ». La charte préconise ainsi plutôt la mise en œuvre d'un « projet sylvo-environnemental de référence (...) combinant des objectifs de production et de valorisation par la qualité de la ressource en bois, et de gestion environnementale de la forêt », élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés : outre la volonté affirmée d'encourager l'usage du bois sur le territoire du Parc, l'appui à la filière repose essentiellement sur une démarche — peu explicitée — d'identification (provenance) et d'écocertification (qualité et garanties environnementales) des produits forestiers, regardés comme autant d'arguments au plan commercial. Mais les turbulences politiques dans lesquelles est retombé le PNR entre 2000 et 2005 ne lui ont guère permis de concrétiser les déclarations d'intention de la Charte, et la place éminente qu'elle réservait aux enjeux forestiers ne se retrouve pas vraiment dans le Projet de contrat territorialisé pour le PNR du haut Languedoc (2002), ni dans le premier document de programme qui le prolonge : « Valoriser la production forestière et le bois en haut Languedoc » constitue seulement le

troisième axe d'intervention d'un projet qui en compte quinze, répartis entre trois enjeux majeurs¹². Sur 59 projets recensés pour la première année de programmation, trois seulement ont trait à la forêt, dont une exposition sur le bois-énergie et une étude de valorisation de la filière bois dont les maîtres d'ouvrage sont deux communautés de communes et la « Maison de la forêt et du Tarn » portée par la coopérative FORESTARN. En l'absence d'un chargé de mission « forêt » spécifiquement en charge de ces questions de développement au PNR, ce dernier ne parvient pas non plus à jouer un rôle décisif en matière d'animation, en dépit des conventions signées dans les deux départements avec la forêt publique et la forêt privée et de l'ambition nouvelle (2006) de mettre en place une Charte forestière de territoire (CFT).

Le même décalage entre déclarations de principe et réalisations concrètes et le même déficit en personnel d'animation aux missions focalisées, au moins partiellement, sur les enjeux forestiers, peuvent s'observer à l'échelle territoriale des Chartes intercommunales de développement. Prenant appui sur une étude de 1985 (« propositions d'actions pour la filière bois »), le contrat d'objectifs 1986-88 de la Charte de développement et d'aménagement du Pays de Saint-Pons, Somail, Espinouse, Caroux (28 communes à ce moment-là), affirme ainsi pareillement l'intérêt majeur de la ressource forestière¹³, et semble dessiner un projet aux contours fermes, en déclinant les actions envisagées autour de trois axes stratégiques : valorisation de la forêt paysanne (autofourniture de bois d'œuvre pour les exploitants et amélioration technique par débardage au câble et usage d'une scierie mobile collective), rationalisation du secteur « artisanal » (exploitants forestiers et scieurs locaux) au plan technique et au plan commercial, prospection sur les débouchés industriels (déroulage de châtaignier et de Douglas, promotion des maisons à ossature bois). Mais il s'agit là encore surtout d'animation, de sensibilisation, d'expérimentation, de prospection... Le programme de plantation de feuillus nobles, la volonté de « consolider le tissu local des entreprises » de la filière bois et de « susciter l'implantation d'unités industrielles valorisant la production », affichés par le document d'objectif de 1993 ne débouchent guère davantage sur des réalisations concrètes, pas plus que l'étude pointue dédiée à la question du bois-énergie (1994) ne suffit à enclencher la réalisation du projet saint-ponais de chauffe-

rie-bois et de réseau de chaleur. « L'assistant technique spécialisé » dont le Syndicat mixte envisage de solliciter les services n'est en définitive pas recruté non plus. C'est encore en forêt que l'impact de ces programmes est le plus visible, sous la forme de pistes de débarquement, de coupe-feux et d'aires de retournement.

Quant au Pays haut Languedoc et Vignobles, sa charte (2002) évoque très brièvement la forêt au sein de son axe 2-3 (« Valorisation des ressources naturelles »), notamment à propos de la production de bois-énergie. Le document « d'Elaboration d'un dispositif d'évaluation de la Charte de Pays » (2003) ne consacre pas plus de trois lignes (et un tiers de fiche) aux objectifs en matière forestière – « aider à améliorer la gestion des forêts, à accroître la compétitivité de la filière, promouvoir l'utilisation du bois, et à répondre en même temps au besoin croissant de la population en espaces boisés » –, et il semble vouloir cantonner ses interventions au domaine de l'ouverture au public des espaces forestiers (« Le pays pourrait travailler sur l'ouverture au public des espaces boisés »). La non-adhésion au Pays de la Communauté de communes de la Montagne du haut Languedoc, qui compte les boisements les plus productifs et les plus rentables du département, contribue probablement à la modestie de ses objectifs en matière forestière. L'étude consacrée par ETD (2006) aux relations entre Chartes forestières de territoire et Pays témoigne d'ailleurs, à l'échelle de la France entière, d'une grande variété de situation : 20 Chartes forestières de territoire sur 76 (26%) sont ainsi directement pilotées par des Pays, mais ces derniers peuvent aussi rester plus ou moins complètement à l'écart de la démarche. En haut Languedoc, la réflexion sur une CFT s'amorce seulement, et nous avons vu que c'est le Parc naturel régional qui l'engage – il n'en est, il est vrai, qu'au stade de la réflexion sur le cahier des charges de la mission, avant consultation des cabinets d'études susceptibles d'assumer son élaboration.

Au regard des ambitions affichées, et de l'affirmation réitérée de l'importance de l'enjeu forestier, les résultats atteints par les grandes structures de coopération intercommunale restent donc assez modestes, tout particulièrement sur la dynamisation de l'aval de la filière. L'Etat et les collectivités territoriales ayant assumé l'essentiel des aménagements de DFCI, les expériences les plus intéressantes de structuration de la filière ou de valorisation de la ressource ont plutôt été le

fait de communes innovantes mais isolées, comme celle de Courniou (canton de Saint-Pons-de-Thomières), à l'origine du premier Groupement forestier de France (1957), constitué pour valoriser des terres en déshérence (100 ha à la fin des années 50, plus de 600 ha aujourd'hui). C'est également le cas de la commune de Fraïsse-sur-Agout (Canton de La-Salvetat-sur-Agout), dont le souci constant de gestion rationnelle de la forêt communale, attesté par la réalisation, confiée à l'ONF, d'un Plan d'aménagement forestier 1997-2016, a débouché en 2003 sur la réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour les bâtiments municipaux et quelques bâtiments privés. Ce sont les sous-produits de l'entretien par l'ONF des 902 ha de forêt communale qui fournissent le combustible en plaquettes nécessaire au fonctionnement de cette chaudière de 450 kW, qui chauffe également les six gîtes touristiques à ossature bois édifiés en 2005 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de la Montagne du haut Languedoc, dont relève la commune de Fraïsse. Lorsque l'on sait que cette commune est également parvenue, grâce à la création en 1975 d'une Association foncière pastorale qui regroupe des parcelles communales et privées, à sauvegarder 950 ha d'herbages et de terrains de parcours mis à la disposition des éleveurs, en maintenant de la sorte un équilibre entre forêt et espaces ouverts rare dans le secteur (BROSSARD, 1998), et qu'elle profite aujourd'hui des coupes d'affouage attribuées aux habitants pour faire de l'amélioration forestière par sélection des arbres à abattre, on obtient une illustration relativement saisissante des résultats que permet d'obtenir en matière forestière une volonté politique claire, constante et cohérente.

Dès lors, peut-être l'échelle la plus pertinente en haut Languedoc sera-t-elle celle des Communautés de communes, compte tenu de l'intégration intercommunale et du processus de territorialisation poussés qu'entraîne leur constitution : même si les objectifs généraux restent à peu de choses près ceux définis, sur le mode volontariste, par les structures précédentes – « développer une gestion multifonctionnelle et durable de la forêt », « améliorer les conditions d'exploitabilité de l'espace forestier », « faciliter l'extension et la création d'entreprises », « valoriser le matériau bois sous toutes ses formes » (2001) – la démarche entreprise par la Communauté de communes de la Montagne du haut Languedoc semble trouver davantage le chemin des projets

14 - Cf. présentation détaillée de l'action de la C.C.M.H.L. par F. Cros, dans ce même numéro.

concrets¹⁴, schéma de desserte forestière en 1999, exposition « La Salvetat raconte sa forêt » pour mobiliser la population locale sur ce thème en 2001, Plan de développement de massif en 2005-2006, confié à la coopérative de propriétaires forestiers FORESTARN et aux deux CRPF, Plan de massif DFCI confié à l'ONF (2005), ou encore emploi architectural du bois pour l'extension du Campotel de Fraïsse-sur-Agout (2005). S'y ajoute l'acquisition en 2006 par la Communauté de communes d'un site bien connecté au réseau routier, sur lequel accueillir une zone d'activités de 10 ha dédiée au bois et aux énergies renouvelables, comprenant une plateforme de stockage et de commercialisation des bois pourvue d'une unité de fabrication de plaquettes, qui figure en bonne place dans la programmation du pôle d'excellence rurale (PER), baptisé « FOREST », dont la CCMHL est porteuse. Sans préjuger de l'avenir, il est déjà possible de repérer dans ce petit territoire plusieurs des ingrédients de l'opérationnalité : outre une volonté politique clairement affirmée, on y retrouve le souci de la connaissance précise du territoire, illustré par l'élaboration d'un diagnostic territorial (1995) ou la cartographie de la biodiversité, l'appréhension de la thématique forestière dans ses différentes dimensions (production, tourisme et loisirs), la constitution d'un réseau actif d'acteurs publics et privés, le recours à du personnel d'animation qualifié (notamment en matière de bois-énergie), et le recours à des leviers politiques et financiers qui relèvent d'autres échelles (Association des communes forestières de l'Hérault (COFOR 34) nouvellement créée, PNR, Départements, Régions, FNADT, ADEME etc.).

L'échelle d'action paraît ici d'autant plus pertinente que la CCMHL est attractive, et tend à s'étendre aux dépens de ses voisines : deux communes tarnaises limitrophes l'ont rejointe en 2000, imitée par les communes héraultaises de Rosis et Castanet (2005), puis celle de Saint-Julien-d'Olargues (2007). Mais elle correspond, il est vrai, à un territoire où la part de la forêt dans les paysages, la qualité des peuplements et le nombre de camions grumiers sur les routes semblent avoir fini par convaincre de la réalité et de la consistance de ce secteur économique. Pour l'heure, les autres Communautés de communes du haut Languedoc (St-Pons, Olargues...) sont loin d'avoir engagé des démarches de même nature.

Pierre DERIOZ
Faculté des Lettres et
des Sciences
Humaines d'Avignon
et des Pays de
Vaucluse
UMR 5194 Pacte –
Territoires – équipe
Cermosem
Mél : pierre.derioz@
univ-avignon.fr

P.D.

Éléments bibliographiques

- Archives Départementales de l'Hérault / ODAC (1998) : *Bois et forêts de l'Hérault*, 131 p.
- BAZIRE P., GADANT J. (1991) : *La Forêt en France*, Les études de la Documentation Française, Paris, 142 p.
- BERINGUIER P., DÉRIOZ P., LAQUES A.E. (2005) *Glissements progressifs du regard sur des paysages mutants*, Actes du séminaire Enfa/ENITA/Géode "Observer, analyser et accompagner le changement paysager et son appréhension", Toulouse, 9-10 mars 2004, 17 p. + planches d'illustrations, article consultable sur http://www.enfa.fr/ACI/doc_pdf/13-Derioz.pdf
- BROSSARD C. (1998) : *Paysages de qualité, situation foncière et usages pastoraux dans une commune de la moyenne montagne héraultaise, Fraïsse-sur-Agout*, mémoire de maîtrise Université Montpellier III (A. Saussol & P. DérioZ dir.), 99 p.
- DÉRIOZ P. (1994) : *Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne*. Revers sud-est du Massif Central, Structures et dynamiques spatiales n°1, Université d'Avignon/Laboratoire S.D.S., Thèse de Doctorat soutenue en 1993, 330 p.
- DÉRIOZ P. (1996) : Le développement local en quête de territoire. Vingt-cinq ans d'expériences intercommunales en haut Languedoc héraultais, *Montagnes Méditerranéennes* n°3 (Séminaire CERMOSEM "Les Pays en Montagnes Méditerranéennes : échelle d'avenir pour le développement territorial ?"), pp. 39-47.
- DÉRIOZ P. (1997) : Le Parc Naturel Régional du haut Languedoc à la recherche d'un second souffle, *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, tome 31, fasc. 3-4, "Les parcs naturels de France, un concept de développement territorialisé et environnemental à l'épreuve du temps", pp. 159-173
- DÉRIOZ P. (1997) : Territoires, saisons, enjeux de la guerre des champignons en haut Languedoc, in *"La Forêt, perceptions et représentations"*, L'Harmattan, pp. 331-340.
- DÉRIOZ P., GRILLO X. (2006) : Un demi-siècle de présence du mouflon dans le massif du Caroux (Hérault) : de l'expérience naturaliste à la gestion du territoire et à la valorisation de la ressource, *Revue de Géographie Alpine* n°4-2006, « La montagne comme ménagerie », pp. 27-45.
- DI MEO (1998) : *Géographie sociale et territoires*, Nathan Université, 317 p.
- E.T.D. (Entreprises Territoires et Développement) (2006) : *Forêts et Territoires*, « Les notes de l'observatoire », ONF / FNCoFor / Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 18 p., téléchargeable sur <http://www.projetdeterritoire.com>
- Forêt Méditerranéenne (2006) : *Les états Généraux de la Forêt Méditerranéenne*, 232 p., notamment pp. 153-160, Les lieux et les outils de la politique forestière méditerranéenne, débat.
- MEILHAC L. (1997) : *Des terroirs aux territoires*. Ethnographie des pratiques cynégétiques en Cévennes, Thèse Doctorat Montpellier III.
- SOULIER A. (1977) : Eléments pour l'étude des formes d'organisation de l'espace rural : le cas de l'arrière-pays languedocien, *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, t. 11, fasc. 1, pp. 121-139.
- VIAL R., MALAFOSSE F. (2004) : *Diagnostic territorial du Massif du Caroux*. PNR du haut Languedoc, Mémoire de maîtrise Université d'Avignon (Dir. P. DérioZ), 127 p.